

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 8 JUILLET 2013

à 20 H 00

au Centre des Congrès d'Épinal
(7 Avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 8 juillet 2013 à 20 h 00
Centre des Congrès d'Épinal, 7 Avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille treize, le huit juillet à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7 Avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressé par le Président en date du deux juillet deux mil treize, conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bernard PERRIN, doyen d'âge, a ouvert la séance, en présence des Conseillers Communautaires :

Mesdames, Messieurs L. Adam, D. Andrès, M. Balland, O. Baraban, A. Ben Omrane, B. Binamé, M. Bisson, Y. Bombarde, N. Braun, J. Brunet, S. Cappella, JP. Caytel, L. Chipot, F. Claudon, A. Colin, JJ. Crocheteux, S. Cossin, M. Courrier, JC. Cravoisy, P. Deau, J. Demange, F. Diot, G. Dubois, F. Dulot, T. Euriat, M. Ferry, F. Fleury, V. François, V. Géhin, J. Grasser, T. Groshens, R. Habrant, C. Haxaire, M. Heinrich, J. Huguenin, N. Huguenin, G. Jeandel-Ballongue, B. Jourdain, F. Laporte, P. Larrière, P. Liénard, MM. Lung, C. Michel, JP. Moinaux, D. Momon, JC. Moretton, P. Mourey, S. Muller, G. Mussier, P. Nardin, JP. Pernot, B. Perrin, A. Pierre, P. Raffel, JM. Rémy, M. Rinderneck, B. Rivot, JM. Rougey, MC. Serieys, O. Timoteo, J. Thomas, D. Valentin, R. Valentin, Y. Villemin, JM. Voirin, C. Vuillemard

EXCUSÉS :

Monsieur H. Vouaux
Monsieur R. Alémani
Monsieur P. Soltys
Monsieur F. Chagnot
Monsieur JM. Chrétien
Monsieur JJ. Croisille
Madame E. Del Génini
Monsieur B. Huttin
Monsieur D. Lefaux
Monsieur A. Porel
Monsieur JL. Sidel
Monsieur R. Voirin

supplée par O. Timoteo
pouvoir à L. Chipot
pouvoir à O. Baraban
pouvoir à P. Larrière
suppléé par R. Valentin
pouvoir à JC. Cravoisy
pouvoir à P. Deau
pouvoir à JC. Moretton
suppléé par S. Cappella
pouvoir à D. Momon
pouvoir à MM. Lung
suppléé par A. Colin

ABSENT :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Claude MORETTON, assisté de Madame Stéphanie MULLER et de Monsieur Cédric HAXAIRE.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

1 - Election du Président

Conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président.

M. HEINRICH est déclaré élu

Monsieur Bernard PERRIN, Président, assisté des secrétaires Monsieur Jean-Claude MORETTON, Madame Stéphanie MULLER et de Monsieur Cédric HAXAIRE, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Appel de candidature :

- Monsieur Michel HEINRICH présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 6
- . Suffrages exprimés : 68
- . Majorité absolue : 35

Monsieur Michel HEINRICH a obtenu : 67 voix

Monsieur Dominique MOMON a obtenu : 1 voix

Monsieur Michel HEINRICH, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président et a été immédiatement installé.

2 - Détermination du nombre de Vice-Président

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a procédé à la détermination du nombre de Vice-Présidents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sous la présidence du Président nouvellement élu, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, la création de 9 postes de Vice-Présidents.

3 - Election des Vice-Présidents

Conformément aux articles L.5211-2, L.2122-7 et L.2122-7-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection des Vice-Présidents.

3-1 - Élection du 1^{er} Vice-Président**M. ALÉMANI est déclaré élu**

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Monsieur Roger ALÉMANI présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 11
- . Suffrages exprimés : 63
- . Majorité absolue : 32
- . A obtenu :

Monsieur Roger ALÉMANI a obtenu : 55 voix

Monsieur Dominique MOMON a obtenu : 4 voix

Madame Liliane CHIPOT a obtenu : 3 voix

Monsieur Yannick VILLEMIN a obtenu : 1 voix

Monsieur Roger ALÉMANI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 1^{er} Vice-Président.

3-2 - Élection du 2^{ème} Vice-Président**M. MOMON est déclaré élu**

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Monsieur Dominique MOMON présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 2
- . Suffrages exprimés : 72
- . Majorité absolue : 37
- . A obtenu :

Monsieur Dominique MOMON a obtenu : 68 voix

Monsieur Yannick VILLEMIN a obtenu : 3 voix

Madame Roger ALÉMANI a obtenu : 1 voix

Monsieur Dominique MOMON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 2^{ème} Vice-Président.

3-3 - Élection du 3^{ème} Vice-Président

M. VILLEMIN est déclaré élu

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Monsieur Yannick VILLEMIN présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 5
- . Suffrages exprimés : 69
- . Majorité absolue : 35
- . A obtenu :

Monsieur Yannick VILLEMIN a obtenu : 65 voix

Monsieur Henri VOUAUX a obtenu : 2 voix

Monsieur François DIOT a obtenu : 1 voix

Madame Liliane CHIPOT a obtenu : 1 voix

Monsieur Yannick VILLEMIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 3^{ème} Vice-Président.

3-4 - Élection du 4^{ème} Vice-Président

M. VOUAUX est déclaré élu

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Monsieur Henri VOUAUX présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 4
- . Suffrages exprimés : 70
- . Majorité absolue : 36
- . A obtenu :

Monsieur Henri VOUAUX a obtenu : 68 voix

Monsieur Frédéric DULOT a obtenu : 2 voix

Monsieur Henri VOUAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 4^{ème} Vice-Président.

3-5 - Élection du 5^{ème} Vice-Président

M. DULOT est déclaré élu

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Monsieur Frédéric DULOT présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 5
- . Suffrages exprimés : 69
- . Majorité absolue : 35
- . A obtenu :

Monsieur Frédéric DULOT a obtenu : 65 voix

Monsieur Jean-Claude MORETTON a obtenu : 3 voix

Monsieur Claude VUILLEMARD a obtenu : 1 voix

Monsieur Frédéric DULOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 5^{ème} Vice-Président.

3-6 - Élection du 6^{ème} Vice-Président

M. MORETTON est déclaré élu

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 6^{ème} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Monsieur Jean-Claude MORETTON présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 2
- . Suffrages exprimés : 72
- . Majorité absolue : 37
- . A obtenu :

Monsieur Jean-Claude MORETTON a obtenu : 69 voix

Madame Liliane CHIPOT a obtenu : 3 voix

Monsieur Jean-Claude MORETTON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 6^{ème} Vice-Président.

3-7 - Élection du 7^{ème} Vice-Président

Mme CHIPOT est déclarée élue

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 7^{ème} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Madame Liliane CHIPOT présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 2
- . Suffrages exprimés : 72
- . Majorité absolue : 37
- . A obtenu :

Madame Liliane CHIPOT a obtenu : 65 voix

Monsieur Paul RAFFEL a obtenu : 3 voix

Monsieur Roger ALÉMANI a obtenu : 2 voix

Monsieur Jean-Jacques COCHETEUX a obtenu : 1 voix

Monsieur François DIOT a obtenu : 1 voix

Madame Liliane CHIPOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée 7^{ème} Vice-Présidente.

3-8 - Élection du 8^{ème} Vice-Président

M. RAFFEL est déclaré élu

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 8^{ème} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Monsieur Paul RAFFEL présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 3
- . Suffrages exprimés : 71
- . Majorité absolue : 36
- . A obtenu :

Monsieur Paul RAFFEL a obtenu : 68 voix

Monsieur Gilles DUBOIS a obtenu : 2 voix

Monsieur Philippe SOLTYS a obtenu : 1 voix

Monsieur Paul RAFFEL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 8^{ème} Vice-Président.

3-9 - Élection du 9^{ème} Vice-Président

M. SOLTYS est déclaré élu

Il est procédé à l'appel de candidature pour l'élection du 9^{ème} Vice-Président.

Appel de candidature :

- Monsieur Philippe SOLTYS présente sa candidature.
- Monsieur Gilles DUBOIS présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été exprimée.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne.

Madame Stéphanie MULLER et Monsieur Cédric HAXAIRE procèdent au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

- . Nombre de votants : 74
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 74
- . Bulletins blancs ou nuls : 5
- . Suffrages exprimés : 69

. Majorité absolue : 35

. A obtenu :

Monsieur Philippe SOLTYS a obtenu : 43 voix

Monsieur Gilles DUBOIS a obtenu : 26 voix

Monsieur Philippe SOLTYS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 9^{ème} Vice-Président.

3-10 - Indemnité des élus

Le Conseil Communautaire a approuvé le montant des indemnités allouées au Président et aux Vice-Présidents pour l'exercice de leur mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Communication de décisions

SANS OBSERVATIONS

4/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 17 décembre 2012, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A la fixation de tarif :

- Fixant le prix public du catalogue de l'exposition « Elégies de Richard Rognet » organisé par la BMI à 10 €.

⇒ A l'établissement de contrat de prêt :

- Avec le Crédit Mutuel pour un emprunt d'un montant de 1.750.000 € pour une durée de 15 ans indexé sur le taux Euribor 3 mois avec une marge de +1,95 %, destiné à financer les opérations d'investissement de la Communauté d'Agglomération.

- Avec la Caisse d'Epargne pour un emprunt d'un montant de 750.000 € pour une durée de 20 ans indexé sur le taux du Livret A avec une marge de +1,75 %, destiné à financer les opérations d'investissement de la Communauté d'Agglomération.

⇒ A la création ou modification de régies :

- Portant le fonds de caisse mis à disposition du régisseur de la patinoire à 600 € et le montant de l'encaisse à 7.000 € les week-ends.

⇒ A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée :

- Avec la Société TOSHIBA Région Est pour la maintenance du photocopieur de la BMI pour un montant de 2.190 € H.T.

- Avec la Société KPMG Secteur Public Lorraine pour une mission d'assistance au contrôle de la délégation de service public de transport urbain de voyageurs pour un montant de 13.000 € H.T.
- Avec la Société HEGE Sols Sportifs pour des travaux de drainage pour la mise en conformité du terrain de football d'Uxegney pour un montant de 42.340 € H.T.
- Avec le groupement COLAS EST / RAY S.A. pour les travaux d'aménagement de la voirie du Quai Jules Ferry à Épinal pour un montant de 508.199 € H.T.
- Avec la Société COLAS pour la réalisation et l'aménagement d'un skate-park à Thaon-les-Vosges pour un montant de 198.236,11 € H.T.
- Avec l'Association Ligue Lorraine de Triathlon pour une prestation d'animation sportive dans le cadre de la « Faites du Sport » du 7 septembre 2013 à Thaon-les-Vosges pour un montant de 1.700 € H.T.
- Avec la Société LUDOPARC pour l'entretien des aires de jeux de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 9.360 € H.T.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Avec la Ville de Thaon-les-Vosges pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local pour le référent RSA de la Communauté d'Agglomération.

4/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 14 janvier 2013, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière de commande publique et de contrats publics :

- Le Bureau Communautaire a approuvé, dans le cadre du développement du chantier d'insertion d'Olima, le plan d'action employeurs avec Cap-Emploi 88 pour le recrutement, la mise en place d'action de recherche d'emploi et l'organisation de manifestations en faveur de personnes handicapées, et à autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

⇒ En matière de développement économique :

- Le Bureau Communautaire a approuvé la souscription de la Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région à l'augmentation de capital de la Société XILOPIX.

- Le Bureau Communautaire a approuvé les conditions de cession de la plate-forme n°1 sis Parc Economique du Saut-le-Cerf au profit de la Société KWINCERF par la Société d'Equipeement du Bassin Lorrain, concessionnaire de la zone.

- Le Bureau Communautaire a approuvé les conditions de cession du terrain sis Lotissement du Saut-le-Cerf au profit de la Société KWINCERF.

⇒ **En matière de ressources humaines :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

⇒ **En matière financière :**

- Le Bureau Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes subventions auprès du FEDER dans le cadre de l'appel à projet « politique de la Ville ».

- Le Bureau Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat au titre de la DGD, dans le cadre du projet « Bibliothèque numérique de référence ».

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation financière due au Syndicat mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour l'année 2013 pour un montant de 687.897,36 €.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation financière due au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour l'année 2013 pour un montant de 134.407,35 €.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation financière due au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain pour l'exercice 2013 pour un montant de 87.935 €.

5 - Délégation du Conseil Communautaire au Président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les délégations consenties au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales pour toute la durée de son mandat.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal visant à constituer la

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Communauté d'Agglomération en centrale d'achat pour ses communes membres.

7 - Transferts de compétences

7/1 - Procès-verbaux de transfert des zones d'activité

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les procès-verbaux contradictoires de mise à disposition des zones d'activité transférés à compter du 1^{er} juillet 2013 au profit de la Communauté d'Agglomération et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux correspondants :

7/1.1 - Zones d'activité à Chavelot (zone d'activité de la Fougère, zone d'activité de la Cobrelle, zone d'activité du Pré Droué) ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/1.2 - Zones d'activité à Thaon-les-Vosges (zone d'activité INNOVA 3000, zone d'activité des Aviots) ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/1.3 - Zone d'activité à Les Forges (zone d'activité du Pré du Puits).

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/2 - Transfert des Zones d'activité

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activité au profit de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} juillet 2013, et autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/3 - Procès-verbaux de mise à disposition des équipements

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les procès-verbaux contradictoires de mise à disposition des équipements transférés à compter du 1^{er} juillet 2013 au profit de la Communauté d'Agglomération et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux correspondants :

7/3.1 - Equipements de la Ville d'Epinal (Conservatoire Gautier d'Epinal, Centre équestre d'Epinal - Vallon d'Olima à Chantraine) ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/3.2 - Equipements de la Ville de Thaon-les-Vosges (crèche de Thaon-les-Vosges, piscine de Thaon-les-Vosges, gymnase de la Poste de Thaon-les-Vosges, aire d'accueil des gens du voyage de Thaon-les-Vosges) ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/3.3 - Equipements de la Commune de Deyvillers (médiathèque de Deyvillers) ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/3.4 - Equipements de la Commune de Châtel-sur-Moselle (Forteresse de Châtel-sur-Moselle) ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/3.5 - Equipements de la Commune de Nomexy (Centre culturel de Nomexy) ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7/3.6 - Equipements de la Commune de Chavelot (Salles des sports Place de la République de Chavelot, Salle polyvalente Place de la République de Chavelot).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7/4 - Mutualisation de services

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les conventions de mutualisation des services pour l'exercice de ses nouvelles compétences à compter du 1^{er} juillet 2013 :

7/4.1 - Avec la Ville d'Epinal pour le Conservatoire Gautier d'Epinal et Centre équestre d'Epinal - Vallon d'Olima ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7/4.2 - Avec la Ville de Thaon-les-Vosges pour la piscine, la crèche et l'aire d'accueil des gens du voyage de Thaon-les-Vosges ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7/4.3 - Avec la Commune de Deyvillers pour la médiathèque de Deyvillers ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7/4.4 - Avec la Commune de Nomexy pour le Centre Culturel de Nomexy ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7/4.5 - Avec la Commune de Châtel-sur-Moselle pour la Forteresse de Châtel-sur-Moselle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la décision modificative au budget général suite aux nouveaux transferts de compétences au 1^{er} juillet 2013 et à des ajustements de crédits :

- budget général
- budgets annexes Locations Commerciales
- budgets annexes Zones Economiques

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Fonds de concours

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le règlement d'octroi de fonds de concours au profit de ses Communes membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Tarifs intercommunaux

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs intercommunaux pour l'année 2013-2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Tarifs de l'Office de Tourisme

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs de l'Office de Tourisme pour le Centre des Congrès.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Société vosgienne de traitement des déchets banals d'entreprise (SOVODEB)

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'entrée de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte SOVODEB (Société vosgienne de traitement des déchets banals d'entreprise) par le rachat d'actions du Conseil Régional de Lorraine, pour un montant de 2.200 € équivalent à 220 actions de 10 € chacune, représentant 5,42 % du capital de la Société

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SOVODEB, et à désigner un représentant appelé à siéger au sein de ladite SAEM.

13 - Club Hôtelier d'Epinal

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une subvention au Club Hôtelier d'Epinal représentant 25 % du produit de la taxe de séjour du territoire d'Epinal-Golbey, dans la limite de l'inscription budgétaire, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec le Club Hôtelier d'Epinal, la convention de partenariat correspondante fixant les conditions financières et d'utilisation de ladite subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - Transports scolaires

Le Conseil Communautaire est appelé à confier la gestion du transport scolaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Conseil Général des Vosges jusqu'au 1^{er} septembre 2014 et à approuver le nouveau règlement des transports scolaires du Conseil Général des Vosges et son application sur le territoire communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - Maison des services publics et de l'emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec la Maison des services publics et de l'emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont, la convention Relais de services publics relative à l'organisation des relais de services publics de Thaon-les-Vosges et de Girancourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - Plan de prévention des risques technologiques

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention de financement des mesures foncières prévues par le plan de prévention des risques technologiques générés par la Société TOTALGAZ à Golbey.

ADOPTÉ AVEC 6 ABSTENTIONS

Mmes MM. Alémani, Chipot, Larrière
Demange, Mussier, Chagnot

17 - Pôle de compétitivité Fibres

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une subvention d'un montant de 20.000 € au profit du Pôle de compétitivité Fibres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - Zone d'activité Ecoparc de la Green Valley

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de la zone d'activité Ecoparc de la Green Valley à Chavelot et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à demander à Monsieur le Préfet des Vosges l'ouverture d'une enquête publique préalable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - Ecole de musique associative de Chavelot

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une subvention d'un montant de 36.000 € au profit de l'Ecole de Musique associative de Chavelot et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec ladite association la convention d'objectifs correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Raffel ne participe pas au vote

20 - Forteresse de Châtel-sur-Moselle

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une subvention d'un montant de 17.500 € au profit de l'Association du Vieux Châtel, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Grasser ne participe pas au vote

21 - Salle de Musiques Actuelles

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec la Société GTM, mandataire du groupement, l'avenant n°2 au marché de travaux de construction d'une salle de musiques actuelles d'un montant en plus-value de + 32.652,18 € H.T., fixant le nouveau montant du marché à 5.351.071,95 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - Programme « Habiter mieux »

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) un avenant au protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés, dans le cadre du programme « Habiter mieux » contre la précarité énergétique et suite aux modifications apportées par l'ANAH.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - Dispositifs d'aides à l'amélioration énergétique

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la création d'un dispositif d'aides à l'amélioration de la performance énergétique dans le résidentiel privé dans le cadre de la politique du développement durable de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et conformément aux dispositions du Plan Climat Energie Territorial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - Versement de subvention

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2.000 € au profit de l'ESAT-APF de Dinozé pour l'achat d'un fauteuil électrique tout-terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Bon pour affichage.

Golbey, le 9 juillet 2013,
Le Président

Michel HEINRICH